



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 45744

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de la réforme des lycées dans les séries scientifiques pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Dès la prochaine rentrée scolaire pour les classes de première et à la rentrée 2001 pour les classes de terminale, il est envisagé de réduire le temps consacré à l'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les séries S (2,5 heures au lieu de 3 heures). Cette réduction des dotations horaires dans ces disciplines, qui ne saurait être compensée par l'établissement d'un enseignement d'éducation civique, risque de remettre en cause le contenu même de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Il lui demande donc quel est son sentiment sur cette question et s'il envisage de maintenir la dotation horaire de 3 heures pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans la série S afin de ne pas aboutir à un appauvrissement de la culture générale des élèves des séries scientifiques.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45744

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2684

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4823